



Aides financières à l'acquisition

Avez-vous pensé à habiter ou investir en centre-ville ou en centre-bourg ?

Ayez le réflexe d'orienter votre recherche dans l'ancien !

Laval Agglomération aide les nouveaux propriétaires à financer leurs travaux.

Pourquoi cette aide ?

Les logements de centre-ville et de centre-bourg permettent une réelle qualité de vie, une proximité des services, des commerces, des écoles.

La collectivité souhaite participer aux économies de gaz à effet de serre en limitant les déplacements et en encourageant les travaux d'économies d'énergie. Ce nouveau dispositif a aussi comme objectif de promouvoir une nouvelle qualité urbaine.

Cette aide au logement en pratique ?

Vous achetez un bien construit avant 1980 qu'il soit en logement individuel ou en collectif et engagez des travaux d'économie d'énergie.

Cette aide s'adresse aux **propriétaires occupants** sous plafonds de ressources et investisseurs du dispositif de défiscalisation "De Normandie"

Faites votre demande d'aide dans les 12 mois après votre achat immobilier.

L'aide de Laval Agglomération s'élève de 10% à 20% du montant des travaux TTC dans la limite de 40 000€ de travaux par logement; dans le centre ancien de Laval cette aide est majorée.

[Consultez le règlement.](#)

CONTACT

SOLIHA Mayenne
21 Rue de l'Ancien
Évêché
53000,

☎ **02 43 91 19 91**

[SITUER SUR LA CARTE](#)

[NOUS CONTACTER](#)

LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46
47

